

Pfizer

23-25, avenue du Docteur Lannelongue
F-75668 Paris Cedex 14
Tél : (33) (0)1 58 07 30 00

Information destinée aux spécialistes en Gynécologie médicale, Gyneco-obstetrique, Onco-gynécologie, Chirurgie gynécologique et pelvienne, Médecine de reproduction, Médecine périnatale et Médecins spécialistes de la douleur

Tension d'approvisionnement

SYNAREL® (acétate de nafaréline) 0,2 mg/dose, solution pour pulvérisation nasale
CIP : 34009 353 521 0 1

Paris, le 05 avril 2023

Cher Docteur,

Nous rencontrons actuellement une tension d'approvisionnement de notre spécialité **SYNAREL® (acétate de nafaréline) 0,2 mg/dose, solution pour pulvérisation nasale**, nous conduisant à mettre en place une gestion prudente des unités actuellement en stock, et ce jusqu'au retour à la normale de la situation, prévu fin août 2023.

Pour rappel, les indications thérapeutiques de cette spécialité sont :

- Endométriose à localisation génitale et extragénitale (du stade I au stade IV). L'expérience clinique relative au traitement de l'endométriose est limitée aux femmes âgées de 18 ans et plus.
- Désensibilisation hypophysaire au cours de l'induction de l'ovulation en vue d'une fécondation in vitro suivie d'un transfert d'embryons.

Les unités en stock, en quantité limitée, doivent être réservées **préférentiellement aux patientes en cours de traitement par la Nafaréline.**

Pour toute initiation, nous vous invitons à vous référer aux recommandations de la HAS et du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens français (CNGOF) quant à la prise en charge de l'endométriose (dont voici le lien : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-01/prise_en_charge_de_lendometriose_-_demarche_diagnostique_et_traitement_medical_-_fiche_de_synthese.pdf)

et aux recommandations du CNGOF sur la fécondation in vitro (FIV) (dont voici le lien : www.cngof.net/E-book/GO-2016/14-ch07-59-68-9782294715518-AMP.html).



La déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>.

Pour tout complément d'information, déclaration de cas de pharmacovigilance ou réclamation qualité, vous pouvez nous contacter au 01 58 07 34 40 ou sur www.pfizermedicalinformation.fr.

Conscients des désagréments causés par cette situation, nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions d'agréer, cher Docteur, l'expression de notre considération distinguée.

Franck Le Breguero
Pharmacien Responsable